

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-17317 / 100563
Nestlé Suisse S.A., 1350 Orbe
production de capsule de thé.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H, 6 F
01.12.2010–30.11.2013 (Nouveau permis)
- 10-17335 / 100037
Imprimerie MTL SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Offset et divers fabrication.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
23.01.2011–31.01.2014 (Renouvellement)
- 10-17361 / 109736
Serti-Concept SA, 1227 Les Acacias
usinage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement)
- 10-17363 / 101297
Medos S.à r.l., 2400 Le Locle
production - département: CNC, polissage, anodisation.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
51 H
01.02.2011–31.01.2013 (Renouvellement)
- 10-17369 / 112004
Tecnolab Maintenance Ind. SA, 1131 Tolochez
atelier de projection thermique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
01.12.2010–31.10.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-17334 / 100010
MANUFACTURE CARTIER, Branch of Richemont International SA,
1752 Villars-sur-Glâne
usinage CNC des boîtes de montres, tournage et fraisage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
20 H
15.07.2008–30.06.2011 (Modification)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 10-17310 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
beurrerie: moulage et cariste
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
23 H, 4 F
15.03.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-17312 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
beurrerie: fabrication du beurre
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H
15.03.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-17366 / 100503
SAINT-GOBAIN ISOVER S.A., 1522 Lucens
composition, four, ligne TEL, service des expéditions et de fabrication des
coquilles, préparation des résines.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
33 H
01.09.2009–31.08.2012 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-17311 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
beurrerie: pasteurisation
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
15.03.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-17313 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
beurrerie: fabrication du beurre
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H
15.03.2010–31.03.2013 (Nouveau permis)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 10-17316 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
laiterie (réception du lait, concentrateur) et secteur poudre
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
27 H
15.03.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)

- 10-17364 / 100485
A. Polli SA, 1052 Mont-sur-Lausanne
laboratoire de production (boulangerie et traiteur)
besoins spéciaux de consommation
70 H, 9 F
01.06.2009–31.05.2012 (Modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-17360 / 110896
Messageries romandes SA, 2000 Neuchâtel
transport de la presse quotidienne pour SNP et La Poste.
besoins spéciaux de consommation
10 H
01.12.2010–30.11.2013 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 10-17359 / 111107
Droz M.S.V. SA, 1227 Carouge GE
intervention de dépannage lors de problème technique; sur des équipements et infrastructures bâtiment de leurs clients.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H
01.12.2010–30.11.2013 (Renouvellement)
- 10-17367 / 100931
Pyrotek SA, 3960 Sierre
service de la maintenance: interventions lors de problèmes techniques sur les équipements de la production du site.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
1 H
01.12.2010–31.10.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 10-17315 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
beurrerie: réception crème
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H, 1 F
15.03.2010–31.03.2013 (Nouveau permis)

- 10-17322 / 101271
Kyburz & Cie SA, 2074 Marin-Epagnier
verres plastiques minéraux et saphirs
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H
30.01.2011–31.01.2014 (Renouvellement)
- 10-17365 / 100561
Hilcona Gourmet S.A., 1350 Orbe
secteur des sandwiches
besoins spéciaux de consommation
4 H, 37 F
01.01.2001–31.12.2013 (Renouvellement)
- 10-17368 / 112233
Merrill Lynch Bank (Suisse) SA, 1211 Genève 1
toute les activités bancaires
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 H, 3 F
01.12.2010–31.10.2013 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

2 novembre 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail